

Vos données personnelles - Notice d'information

Prospects et acquéreurs d'un programme en nue-propriété. Version du 26/09/2026.

Votre conseiller en gestion de patrimoine (le « CGP ») vous accompagne dans votre projet et transmet à OMNIA les informations nécessaires à l'étude, à la réservation puis au suivi de votre dossier. Cette notice vous explique comment vos données sont utilisées, conformément aux articles 13 et 14 du règlement européen 2016/679 (RGPD).

1. Qui traite vos données ?

- Votre CGP, dont l'identité figure sur le bulletin de réservation, est responsable de la relation avec vous et a recueilli vos informations auprès de vous.
 - OMNIA (SARL au capital de 2 000 EUR, 100 avenue Conrad Gaussens, 33520 Bruges, RCS Bordeaux 850 640 087, représentée par Christophe Duportal) reçoit ces informations de votre CGP et les traite, en son nom propre, pour instruire et suivre votre dossier de réservation.
- OMNIA n'a pas désigné de délégué à la protection des données : vos demandes sont traitées par sa direction (voir § 6).

2. Quelles données, pourquoi et sur quelle base ?

Données : identité (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, situation matrimoniale), coordonnées, profession, informations de financement, copie de votre pièce d'identité et, selon votre situation, contrat de mariage, acte de PACS, livret de famille, justificatif de domicile ; pour une société : Kbis, statuts, identité du représentant légal, déclaration des bénéficiaires effectifs.

- Étudier votre projet, enregistrer votre option, établir le bulletin de réservation et le contrat de réservation : mesures précontractuelles prises à votre demande, puis exécution du contrat (art. 6.1.b du RGPD).
- Vérifier votre identité et respecter les obligations légales liées à la vente immobilière, notamment les obligations de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme auxquelles OMNIA est assujettie : obligation légale (art. 6.1.c).
- Attribuer la paternité d'un prospect à un CGP et éviter les déclarations concurrentes : intérêt légitime d'OMNIA et des CGP à sécuriser leurs relations commerciales (art. 6.1.f).
- Vous répondre et vous informer sur votre bien pendant toute la durée de l'usufruit (suivi, extinction de l'usufruit) : exécution du contrat et intérêt légitime d'OMNIA à suivre la relation avec son client (art. 6.1.b et 6.1.f). Il ne s'agit pas de prospection commerciale.
- Conserver les pièces à titre de preuve et pour les obligations comptables : obligation légale et intérêt légitime d'OMNIA à défendre ses droits (art. 6.1.c et 6.1.f).

Les informations demandées dans le bulletin de réservation sont nécessaires : sans elles, votre dossier ne peut pas être instruit. OMNIA ne prend aucune décision automatisée vous concernant et n'utilise pas vos données à des fins de prospection commerciale.

3. Qui reçoit vos données ?

Les équipes habilitées d'OMNIA et votre CGP ; le ou les notaires en charge de votre dossier ; le vendeur du programme (promoteur ou bailleur), pour les seules données liées au contrat de réservation. OMNIA fait appel à des sous-traitants liés par contrat : IONOS France (hébergement) et Brevo (envoi des emails et SMS de suivi). Vos données ne sont ni vendues ni cédées à des fins commerciales et sont traitées au sein de l'Union européenne (serveur situé en Espagne) ; tout transfert éventuel hors de l'Union serait encadré par les garanties du chapitre V du RGPD.

4. Combien de temps ?

- Dossier n'ayant pas abouti (aucune réservation) : 3 ans à compter de votre déclaration ou du dernier échange ; la copie de votre pièce d'identité est supprimée 6 mois après la fin de l'étude de votre projet (référentiel CNIL n° 2021-131).
- Réservation annulée : 5 ans à compter de l'annulation, à titre de preuve (art. 2224 du Code civil ; art. L110-4 du Code de commerce).
- Réservation ayant abouti à un acte : la relation d'affaires prend fin à la livraison de votre bien, qui n'intervient qu'après le paiement de tous les appels de fonds. La copie de votre pièce d'identité est supprimée 5 ans après la livraison (art. L561-12 du Code monétaire et financier ; plafond de 6 ans du référentiel CNIL n° 2021-131). Le bulletin, la notice, le contrat et les pièces justificatives sont conservés 10 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné (art. L123-22 du Code de commerce), puis vos données détaillées sont supprimées.
- Suivi pendant l'usufruit : vous pouvez encore solliciter OMNIA, et OMNIA peut vous adresser des informations sur votre bien, pendant toute la durée de l'usufruit. Votre identité et vos coordonnées sont conservées pendant cette durée, puis 5 ans (prescription, art. 2224 du Code civil), puis supprimées.

À l'issue de ces durées, vos données sont supprimées ou archivées avec un accès restreint lorsque la loi l'impose.

5. Vos droits

Vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification, leur effacement, la limitation de leur traitement, vous opposer à un traitement fondé sur l'intérêt légitime pour des raisons tenant à votre situation particulière, demander la portabilité des données que vous avez fournies, et définir des directives sur leur sort après votre décès. Le droit à l'effacement peut être limité lorsque la loi impose la conservation (voir § 4).

6. Comment exercer vos droits ?

Écrivez à OMNIA : contact@omnia-selection.com, ou 100 avenue Conrad Gaussens, 33520 Bruges, en joignant un élément permettant de vérifier votre identité. Réponse sous un mois (prolongeable de deux mois pour une demande complexe). Vous pouvez aussi vous adresser à votre CGP. En cas de désaccord, vous pouvez saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Politique de confidentialité complète : <https://www.omnia-selection.com/politique-confidentialite.html>

7. Remise de cette notice

Cette notice doit vous être remise par votre CGP avant la transmission de vos informations à OMNIA. Le bulletin de réservation que vous signez rappelle que vous l'avez reçue.